



Ministère du Travail de l'Emploi et de la Sécurité Sociale
Caisse Nationale d'Assurance Chômage



03 JUL 2023

AVIS DE CONSULTATION

La Caisse Nationale d'Assurance Chômage CNAC, Direction Générale lance un avis de consultation N°07/2023 relative au :

« Renouvellement pour une durée d'une année de l'abonnement de la solution antivirus de la CNAC pour la protection des postes clients et serveurs au niveau national »

La présente consultation est destinée aux **intégrateurs de solutions antivirales**, spécialisées dans le domaine objet du cahier des charges

le cahier des charges sera retiré par le gérant ou son représentant muni du cachet humide auprès de la Direction Générale de la CNAC, contre de la somme de mille cinq cent (1.500) DA non remboursable, payable au **compte N° 060000168530038** ouvert auprès de la BADR Amirouche

Les offres établies conformément aux dispositions du cahier des charges doivent comporter :

- Une (01) enveloppe contenant un dossier de candidature ;
- Une (01) enveloppe contenant une offre technique ;
- Une (01) enveloppe contenant une offre financière.

Ces trois (03) enveloppe doivent être insérées dans une enveloppe unique, fermée et anonyme ne comportant que la mention suivante :

CONSULTATION N° 07/2023

« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et des choix des offres »

Le délai de préparation des offres est fixé à Dix (10) jours à compter de la date de réception du présent avis de consultation

L'ouverture des plis aura lieu le jour de dépôt des offres à 13h00 au siège de la CNAC à l'adresse indiquée ci-dessous, au cas ou ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, elle sera différée au jour ouvrable suivant.

Caisse Nationale d'Assurance Chômage
Direction Générale
Structure chargée du suivi de passation des marchés
97 Bis Boulevard Bougara El Biar

L'heure limite de dépôt des offres est fixée à 12h00mn

03 JUL 2023

